



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2013

Présents : MM. SCHULTZ - GATEAUD - COULON - PETRILLO - LYOT - BERTHOUD - GALLAND - GOBET
Mmes EVANNO - TARDY - LAGRANGE - DASSONVILLE

Absents : M. SARAS - Mme COMTE

Excusé ayant donné pouvoir : M. DUBOIS à Mme LAGRANGE

Convoqués en séance ordinaire le 16 octobre 2013 à 20 h 30

Désignation d'un secrétaire de séance : Patrick LYOT

Monsieur le Maire propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2013.

Mme Valérie TARDY demande à ce que le point n° 09 « informations diverses », dans la partie préparation du bulletin municipal, soit rectifié. Elle cite ses propos : « *Je ne me suis pas plaint de la démotivation de la commission communication. J'ai expliqué clairement et avec tact, en tenant compte du public présent, qu'il n'y avait plus de commission communication car nous n'arrivons pas à faire passer nos idées, et que nous ne voulons pas d'un bulletin stéréotypé.*

J'ai exprimé également le fait qu'il était vraiment dommage de ne pas pouvoir fournir un travail de qualité jusqu'à la fin du mandat. Il serait souhaitable que dans un CR de conseil les propos des conseillers soient retranscrits fidèlement, pour donner aux igéens une information fiable. Ils ne doivent ni être interprétés, ni censurés ».

Suite à cette mise au point, le procès-verbal de la séance du 27/09/13 est adopté à 12 voix pour et 1 abstention ; le conseil délibère.

1^{ER} POINT : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Création / Suppression de poste - Modification du tableau de effectifs

Suite à la réussite d'un examen professionnel,

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint administratif de 2ème classe,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif de 1ère classe,

Le Maire propose à l'assemblée,

- la suppression d'un emploi d'adjoint administratif de 2ème classe, permanent à temps complet,

- la création d'un emploi d'adjoint administratif de 1ère classe, permanent à temps complet,

Le tableau des effectifs sera ainsi modifié à compter du 1er novembre 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, d'adopter les modifications du tableau des effectifs ainsi proposés.

2^{ème} POINT : DÉCISIONS MODIFICATIVES - Virement de crédits

BUDGET COMMUNAL 2013

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, Vu le budget communal 2013,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à procéder aux opérations comptables suivantes : C/678 + 300 € et C/022 - 300 €

BUDGET ANNEXE - GITE DE DOMANGE 2013

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, Vu le budget annexe gîte de Domange 2013,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix pour et 1 abstention, autorise le maire à procéder aux opérations comptables suivantes :

C/ 611 + 1700 € - C/6262 + 800 € = + 2 500 €

C/022 - 500 € - C/6411 - 200 € - C/6413 - 700 € - C/ 6451 - 400 € - C/6453 - 200 € - C/61522 - 500 € = - 2 500 €

3^{ème} POINT : BILAN ET TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE

La parole est donnée à M. COULON.

1- Bilan exercice 2012/2013

Le résultat de l'exercice s'élève à + 1 495 € dû à une réduction des produits alimentaires « bio ».

2- Tarifs

En date du 10 septembre 2013, l'assemblée générale de l'association du restaurant scolaire n'a pas souhaité modifier les tarifs. Monsieur le Maire propose d'acter la proposition de l'Association du Restaurant Scolaire lors de leur assemblée générale.

Exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité, PREND ACTE et VALIDE la proposition du bureau du restaurant scolaire de ne pas modifier les tarifs pour l'année scolaire 2013/2014.

4^{ème} POINT : BILAN GARDERIE PÉRISCOLAIRE 2012/2013

Monsieur le Maire présente le bilan de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2012/2013, à savoir : 69 enfants inscrits représentant 44 familles.

Total recettes : 13 511.75 €

Total dépenses : 13 169.19 €

D'où un résultat positif de 342.56 €

5^{ème} POINT : PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CASERNE POUR LE CENTRE DE SECOURS DE LA HAUTE MOUGE

Suite à la présentation du 23 septembre 2013 par M. MONIN, Maire d'Azé, et M. le Commandant des sapeurs-pompiers, concernant le projet de construction d'un nouveau centre de secours, Monsieur le Maire rapporte les propositions suivantes :

- Participation de la commune d'Igé au sein du Centre d'Intervention et de Secours de la Haute Mougé
- Coût de construction : 450 000 € financés entièrement par le SDIS
- Mise à disposition par la commune d'Azé d'un terrain non viabilisé pour la construction (valeur estimée 2 500 m² x 3 € = 7 500 €)
- Participation des communes membres pour :
 - o la réalisation d'une étude de sol,
 - o la création d'une plateforme de 1500 m² à remblayer en gravier pour le bâtiment et le stationnement des véhicules,
 - o la viabilisation du terrain (eau, électricité, gaz, téléphone et assainissement)

Pour un coût total estimé à 70 000 €, à répartir sur les quatre communes (Azé, Péronne, St-Maurice-de-Satonnay et Igé) au prorata du nombre d'habitants soit pour Igé environ 25 000 €.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'adhérer sur le principe.

Exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe pour l'opération.

6^{ème} POINT : ACQUISITION / VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

Ayant un parti pris, Monsieur le Maire demande à M. Tony PETRILLO de sortir de la séance et de ne pas participer au vote.

Suite aux travaux pour la création d'un réseau d'assainissement au chemin du Moulin Tranche Poids, l'entreprise chargée de la pose de la canalisation a empiété sur une partie d'un terrain privé.

Monsieur le Maire explique qu'il convient de régulariser la situation et propose :

- l'acquisition par la commune d'Igé de la parcelle cadastrée section D n° 42 pour une superficie de 1 330 m² appartenant à M. Gauryan PETRILLO,
- la vente à M. Gauryan PETRILLO d'une partie des parcelles cadastrées section D n° 46 et 50 pour une superficie identique (1 330 m²) appartenant à la commune d'Igé,
- de faire réaliser un bornage par le Cabinet Bonin/Gelin à Cluny pour détacher une superficie de 1 330 m² des parcelles communales D n° 46 et 50,

Exposé entendu, le conseil municipal, à 12 voix pour, autorise M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire comme indiqué ci-dessus.

7^{ème} POINT : DEVIS DIVERS

- Acquisition d'une bétonnière - Brico dépôt pour 530 € TTC - Accord à l'unanimité
- Restaurant scolaire - Ets JOSEPH : acquisition d'électroménager professionnel et remplacement de l'espace laverie/préparation des repas (tables inox, lave-vaisselle compris) pour 11 640.92 € TTC - Accord à l'unanimité.
- Travaux de la Placette Claude Pain : en attente de devis - M. GATEAUD se charge de reprendre contact auprès des entreprises.

8^{ème} POINT : INFORMATIONS DIVERSES

1. Modification du système de chauffage à la salle des associations

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la boulangerie/supérette, il a fallu supprimer la canalisation gaz alimentant la chaudière de la salle des associations. Un coût de 10 000 € est demandé pour le rétablissement. Afin de réaliser des économies, Monsieur le Maire propose de changer de système de chauffage : Suppression de la chaudière gaz et des radiateurs - Utilisation de la climatisation réversible existante - Installation de 2 radiateurs électriques avec un dispositif de minuterie de 4 h.

Les travaux seront réalisés par un agent technique.

Exposé entendu, à l'unanimité, les membres présents sont favorables à cet aménagement.

2. Travaux d'aménagement de la boulangerie / supérette

Monsieur le Maire signale qu'à ce jour, les travaux se déroulent sans inconvénient. Il invite les élus (es) à se rendre aux réunions de chantier tous les mercredis à 11 h 00 sur le site.

3. Rythmes scolaires : composition du comité de pilotage

Suite au conseil d'école du vendredi 18 octobre 2013, sont nommés :

- **Elus** : M. Roland SCHULTZ, Maire - Mesdames Monique EVANNO, adjointe, et Marie-Thérèse LAGRANGE, conseillère municipale
Suppléante : Mme Valérie TARDY, conseillère municipale,
- **Professeurs des écoles** : Mmes Dominique PROTAT et Stéphanie LECORRE.
- **Parents d'élèves** : Mmes Isabelle DUMONT - Nadine JORRE DE ST JORRE
Suppléante : Mme Clarisse BUONO
- **Association du Restaurant Scolaire** : Mme Christelle SAUDER (une 2^{ème} personne doit être désignée, en attente)
- **Bibliothèque** : Mme Florence PERROT, agent communale,
- **Coordinatrice** : Mlle Anne-Hélène TERRIER, agent communale.

Dans un premier temps, organisation, réflexion et coordination sur la réforme avec réalisation d'un questionnaire destiné aux parents. Puis, dans un deuxième temps, intégration des associations locales et extérieures.

Une première réunion aura lieu le mardi 05 novembre 2013 à 18 h 00 en mairie. Une convocation sera adressée aux participants.

4. Avancée sur la création de la ZAC

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réponse de la SEMA suite aux remarques de la commission finances du 29 août 2013 et au courrier du 03 septembre 2013.

Il rappelle que la mission de la SEMA n'est pas achevée. Il reste à poursuivre :

- La création de la ZAC (établissement et validation du dossier avec organisation d'une concertation publique, recueil des promesses de vente pour les acquisitions foncières)
- L'engagement des négociations foncières
- L'élaboration du pré dossier de réalisation de la ZAC

5. Estimation d'un hangar en Prêle

Ayant un parti pris, Monsieur le Maire demande à M. David GOBET de sortir de la séance et de ne pas participer au vote.

Monsieur le Maire propose d'avoir recours à un cabinet spécialisé en immobilier pour faire une estimation. Accord à l'unanimité des membres votants. L'estimation se fera en présence du propriétaire, M. GOBET.

6. Rétablissement de chemins de desserte

Suite à la demande de M. Bernard DESROCHES, Monsieur le Maire propose de réhabiliter des chemins de desserte dont le tracé a été modifié au fil du temps.

Afin de mieux comprendre la situation, la commission voirie/chemins se réunira le mardi 29 octobre 2013 à 11 h 00 - rendez-vous en mairie.

7. Proposition de bail pour la future boulangerie/supérette

Monsieur le Maire donne la parole à M. COULON.

Le projet de bail a été examiné par un juriste. Quelques modifications sont à apporter mais sur le fond le bail est recevable. Il sera transmis prochainement.

8. Demande de la Sté de Chasse - Installation d'une cabane de chasse

A la demande de la Sté de Chasse « L'Aurore » d'Igé, l'association souhaite pouvoir disposer d'un emplacement communal pour installer une cabane de chasse.

Monsieur le Maire ayant reçu M. Marcel MONDANGE, Président, propose deux endroits : vers le dépôt au cimetière ou vers la piste du Fun Car, à proximité du stockage de bois.

Le conseil municipal juge que le 1^{er} site n'est pas judicieux vu la proximité du cimetière et demande qu'il soit proposé à la Sté de Chasse l'installation de la cabane soit au dépôt en Créaut, soit vers le terrain de pétanque en précisant qu'elle soit peinte en vert afin de s'intégrer dans la nature. Un courrier dans ce sens sera adressé au Président de la Sté de Chasse d'Igé.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 23 H 05.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 06 décembre 2013 à 19h30.